



HAL
open science

Démographie. L'UE demain : une maison de retraite à ciel ouvert ?

Gérard-François Dumont, Pierre Verluise

► **To cite this version:**

Gérard-François Dumont, Pierre Verluise. Démographie. L'UE demain : une maison de retraite à ciel ouvert ?. Géopolitique de l'Europe, Armand Colin/Sedes, pp.227-248, 2014, 978-2-301-00419-2. halshs-01986863

HAL Id: halshs-01986863

<https://shs.hal.science/halshs-01986863>

Submitted on 19 Jan 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Chapitre 11

Démographie

L'UE demain : une maison de retraite à ciel ouvert ?

Gérard-François Dumont
Pierre Verluise

| | |
|--------------|---|
| Février 2008 | Adoption par le Parlement européen du « Rapport sur l'avenir démographique de l'Europe ». |
| 2010 | La population de l'UE en âge de travailler commence à diminuer, selon le « Rapport sur l'avenir démographique de l'Europe ». |
| 2060 | Selon les projections moyennes la population de l'UE-27 entre 15 et 64 ans pourrait être réduite à 21,5 % de la population totale. Cumulés, les 0 à 14 ans et les 65 ans ou plus pourraient peser 78,5 % de la population totale. |

Alors que la question du vieillissement a été mise en évidence dès la fin des années 1970, Gérard-François Dumont inventant l'expression « Europe ridée »¹ pour illustrer son évolution, les institutions communautaires sont longtemps restées sourdes à cette préoccupation². En 2003, Évelyne Sullerot constate ainsi : « À Bruxelles, on n'aime guère réveiller cette discussion. Les deux termes de la comparaison – la fécondité et la politique familiale – sont rarement examinés. La très faible fécondité moyenne des pays de l'Union européenne est un sujet qui fâche. On préfère l'éviter, ne pas en rechercher les causes, ne pas en imaginer les remèdes. La fécondité serait l'affaire des couples, indépendamment de tout contexte social. La natalité relèverait seulement de décisions privées, sans lien avec le contexte des politiques d'accueil à l'enfant. »³ En 2004, l'élargissement à dix nouveaux pays membres est réalisé sans qu'on s'interroge publiquement sur les incidences démographiques de leur intégration. Or, les données statistiques sont connues et les experts savent que le passage de 15 à 25, et plus tard 28, se traduit notamment par une aggravation de la situation démographique de l'Union européenne. Ce n'est qu'une fois l'élargissement du 1^{er} mai 2004 réalisé que les responsables politiques considèrent la question. Le 29 octobre 2004, le président du Conseil européen, le chancelier allemand, le président du gouvernement espagnol, le Premier ministre du royaume de Suède et le président de la République française écrivent ainsi

1. En transposant à l'Europe le titre de son livre : Gérard-François Dumont *et alii*, *La France ridée*, Paris, Hachette, 1^{re} édition 1978, 2^e édition 1986.
2. Dès mai 1995, la revue *Population & Avenir* consacre son numéro 623 à la désinformation démographique, notant qu'elle se manifeste non seulement par des affirmations scientifiquement erronées, mais aussi par le silence sur les évolutions démographiques.
3. Évelyne Sullerot, « Prestations familiales et fécondité dans l'Union européenne », *Population & Avenir*, n° 661, janvier-février 2003.

au président de la Commission européenne : « L'Europe ne doit pas se résigner à la fatalité du vieillissement et du scepticisme ; elle doit faire, au contraire, le pari du dynamisme et de la jeunesse. Nous proposons donc que l'Union européenne en fasse une priorité. »¹

Après un « Livre vert »² publié par la Commission européenne en 2005, le Parlement européen franchit une nouvelle étape en 2008 dans son « Rapport sur l'avenir démographique de l'Europe »³. Pourquoi les institutions communautaires en sont-elles venues à briser la loi du silence sur les questions démographiques ? Parce que les élargissements ne résolvent pas les faiblesses démographiques antérieures de l'Europe communautaire. En effet, les principales caractéristiques démographiques de l'UE sont inquiétantes et les projections démographiques pour 2060 dessinent une UE marquée par le poids des personnes âgées de 65 ans ou plus.

1. Les faiblesses démographiques antérieures accentuées par les derniers élargissements

Avec une population de plus d'un demi-milliard d'habitants, l'Union européenne élargie pourrait sembler bien mieux placée que les États-Unis (316,2 millions mi-2013)⁴. Il n'en est rien, parce que les dynamiques démographiques diffèrent considérablement. Dans les années 2000 et le début des années 2010, alors que les États-Unis affichent un indice de fécondité entre 1,9 et 2,1 enfants par femme – auquel s'ajoute un accroissement migratoire largement positif – l'Union européenne doit plus des quatre cinquièmes de son léger accroissement total à l'accroissement migratoire.

Loin de résoudre la faible fécondité et le vieillissement qui caractérisaient déjà l'Europe communautaire, les élargissements de 2004, 2007 et 2013 forcent le trait⁵. Une approche multiscalaire le démontre. Les transformations de la famille en Europe constituent une part de l'explication.

A. Une situation démographique aggravée à toutes les échelles

À l'échelle des régions, les élargissements de 2004, 2007 et 2013 accroissent significativement le nombre et la proportion de régions qui combinent une variation naturelle négative et un solde migratoire négatif. Il en résulte une augmentation du nombre de régions et de villes connaissant un dépeuplement et davantage encore enregistrant un vieillissement de leur population. Le taux de dépendance vieillesse, c'est-à-dire le ratio des personnes âgées de 65 ans ou plus par rapport à la population de 15 à 64 ans, est particulièrement élevé dans plusieurs régions du centre et du nord de l'Allemagne, dans le centre la France (Limousin),

-
1. Cf. Gérard-François Dumont, « Révolution à... Bruxelles ! », *Population & Avenir*, n° 674, septembre-octobre 2005.
 2. Commission des communautés européennes, Livre vert, *Face aux changements démographiques, une nouvelle solidarité entre générations*, 2005, COM (2005) 94 final, 16 mars 2005, 26 p.
 3. Parlement européen, « Rapport sur l'avenir démographique de l'Europe », rapporteur : Françoise Castex, 30.1.2008, A6-0024/2008, 39 p.
 4. Pour comparer les populations de tous les pays du monde se reporter à *Population & Avenir*, n° 715, décembre 2013, p. 18-23. Cette revue actualise chaque année la population des continents et des États.
 5. Cf. Pierre Verluise, Fondamentaux de l'Union européenne. *Démographie, économie, géopolitique*, Paris, Ellipses, 2008. Cf. chapitres 1, 2 et 3.

au Portugal (Alentejo), en Suède, au sud-ouest du Royaume-Uni, au nord de l'Espagne et dans plusieurs régions de Grèce et d'Italie¹.

À l'échelle nationale, ces nouvelles adhésions se soldent par l'intégration d'États généralement peu peuplés, mais le plus souvent en situation de vieillissement du fait d'une faible fécondité et même de dépeuplement. Dans plusieurs pays, l'immigration ne fait qu'amoin-drir la diminution de la population active.

À l'échelle de l'UE, ces élargissements renforcent la tendance antérieure de l'Europe communautaire au vieillissement. Ainsi, non seulement ils ne résolvent pas les faiblesses démographiques notoires de l'Union européenne – faible fécondité et vieillissement – mais ils les accentuent.

B. Les transformations de la famille en Europe

Parallèlement, la sociologie de la famille a connu en Europe, depuis les années 1960-1970, des transformations profondes qui ont concerné : les unions, leur forme et leur durée ; la fécondité, en chute drastique ; la taille et la composition des ménages ; les rôles parentaux et les liens générationnels. La structure dominante de la famille de l'ère de l'emploi industriel salarial était la suivante : plusieurs enfants, sous l'autorité d'un père pourvoyeur et avec mère éducatrice au foyer. Elle a largement disparu d'Europe. Elle n'a donc été qu'une phase dans l'histoire des structures familiales d'autant que, précédemment, la mère éducatrice au foyer, participait aussi dans beaucoup de familles à l'activité professionnelle, souvent de nature familiale, dans l'agriculture, dans l'artisanat ou dans le commerce.

Selon les pays européens, les ménages « modernes », fondés sur le respect des choix des individus touchant à leur vie privée, l'égalité de la femme et de l'homme, l'amour comme base de la formation des couples et des rapports parents/enfants, s'ils forment des familles plus chaleureuses, se sont révélés fragiles et instables. Il semble qu'ils ne puissent fonctionner que soutenus par des politiques spécifiques qui doivent s'adapter à leurs formes, encourager la fonction parentale, aider les mères à poursuivre leur vie professionnelle en assurant l'accueil des jeunes enfants, et veiller à l'égal accès des enfants, à la santé, à l'éducation, à la socialisation. Lorsque ces soutiens sont insuffisants, la natalité s'abaisse plus encore.

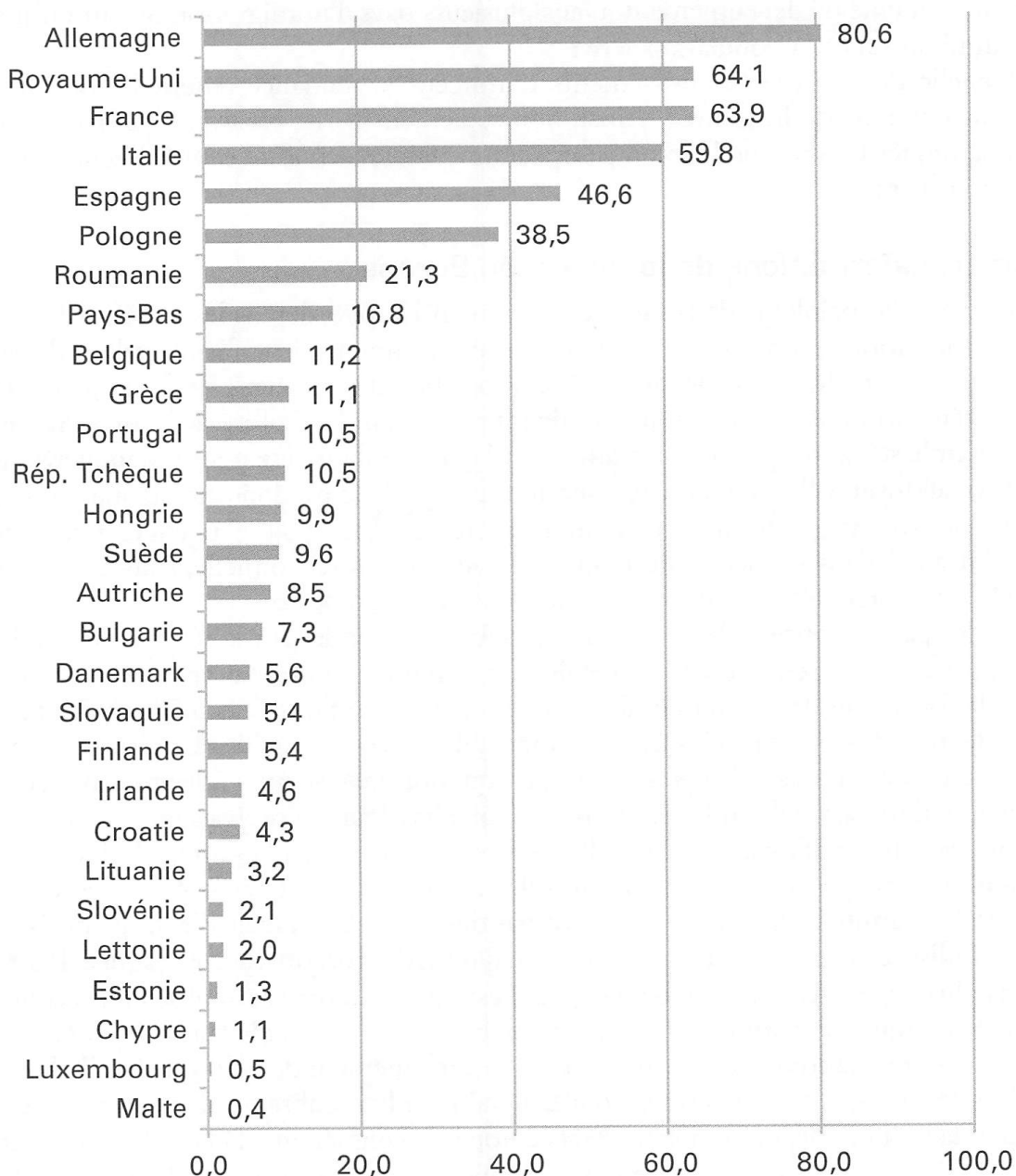
Le modèle familial « moderne » ne vient pas des États-Unis, mais d'Europe du Nord. Il apparaît indissociable de la politique féministe qui l'a, dès l'origine, accompagnée. Il arrive 5 à 10 ans plus tard en Europe occidentale, où il est plus ou moins adopté selon les contextes socio-économiques et culturels de chaque pays. Puis, 10 à 15 ans plus tard, ses effets se font sentir en Europe méridionale, sans toujours l'accompagnement de politique familiale nécessaire. Les conséquences sont sévères pour la natalité et le nombre d'enfants par famille. En observant la part des dépenses que les États européens consacrent à la famille et aux enfants dans le PIB, on retrouve les trois mêmes groupes : dans les pays scandinaves, cette part dépasse 3 % ; en revanche, en Italie, en Espagne et en Pologne, elle reste inférieure à 1,1 %². Les niveaux de fécondité selon les pays sont globalement corrélés avec la politique familiale.

1. Eurostat, *Annuaire régional* 2008. Luxembourg, Office des publications des communautés européennes, 2008, p. 63.

2. Gérard-François Dumont, « Politique familiale et fécondité en Europe », *Population & Avenir*, n° 681, janvier-février 2007 ; *Eurostat, et Statistiques en bref*, 14/2006, Luxembourg, Eurostat.

2. Les principales caractéristiques démographiques de l'UE-28

L'UE élargie se singularise notamment par une fécondité affaiblie, un solde migratoire supérieur très largement à l'accroissement naturel et un accroissement total ralenti.



Source: *Population et Avenir*, n° 715, décembre 2013. © P. Verluise, G.-F. Dumont.

Figure 13 : La population des pays membres de l'UE mi-2013, en millions d'habitants

Les pays membres de l'UE présentent des effectifs de population très différenciés. Il est possible de distinguer quatre groupes :

- le premier rassemble quatre pays qui comptent plus de 59 millions d'habitants : Allemagne (80,6 millions), Royaume-Uni¹ (64,1), France (métropole = 63,9), et Italie (59,8). Voici les poids lourds de l'UE en matière démographique, ceux dont les évolutions sont rapidement ressenties par l'ensemble du système ;
- le deuxième groupe n'affiche que deux pays autour de 40 millions d'habitants : Espagne (46,6 millions) et Pologne (38,5). Ce sont les poids moyens de l'UE en matière de population, une position qui conduit à défendre ses intérêts dans l'espoir de faire partie de la « cour des grands ». Les Polonais font parfois valoir que, sans les ravages de la Deuxième Guerre mondiale, ils seraient bien plus nombreux et pèseraient donc davantage, mais l'argumentaire convainc peu, à tort ou à raison ;
- le troisième groupe rassemble six pays entre 10 et 22 millions d'habitants : Roumanie (21,3 millions), Pays-Bas (16,8), Belgique (11,2), Grèce (11,1), Portugal (10,5) et République tchèque (10,5). Ces pays se trouvent dans une position assez intermédiaire, ni poids moyens ni poids légers ;
- le quatrième groupe, si on y intègre la Croatie devenue depuis membre effectif de l'UE justement à la mi-2013, compte 16 pays de moins de 10 millions d'habitants : Hongrie (9,9 millions), Suède (9,6), Autriche (8,5), Bulgarie (7,3), Danemark (5,6), Slovaquie et Finlande (5,4), Irlande (4,6), Croatie (4,3), Lituanie (3,2), Slovénie (2,1), Lettonie (2), Estonie (1,3), Chypre (1,1), Luxembourg (0,5) et Malte (0,4).

Les populations additionnées de ces 16 pays de moins de 10 millions d'habitants représentent 71,2 millions, soit presque 10 millions de moins que l'Allemagne, le pays le plus peuplé de l'UE. Sous l'angle démographique, ces pays sont des « poids légers », mais ils entendent bien défendre leurs intérêts et utilisent leurs voix à cette fin. Leur faible poids démographique ne les empêche nullement de pouvoir à l'occasion devenir un caillou dans la chaussure de Bruxelles comme le montrent les exemples hongrois avec les dérives autoritaires de V. Orban ou Chypre avec la faillite de son système bancaire en 2013.

À la faveur des élargissements de 2004, 2007 et 2013, le nombre de pays peu peuplés a augmenté dans l'Union européenne. Pour contrebalancer cette situation, le traité de Nice (2000) a créé la possibilité de vérifier, dès 2004, que la majorité qualifiée au Conseil européen correspond à plus de 62 % de la population de l'Union européenne (clause démographique). Le traité de Lisbonne pousse plus loin la prise en compte du poids démographique.

Compte tenu d'un léger accroissement naturel et d'un accroissement migratoire positif, l'UE-27 franchit le seuil symbolique de 500 millions d'habitants durant l'année 2011². Cela ne doit pas cacher que, par rapport à une population mondiale en augmentation plus rapide, le poids relatif de l'espace UE-28 diminue depuis plusieurs décennies. Alors que l'espace UE-28 représentait environ 13,3 % de la population de la planète en 1960, il représente à peine plus de 7 % en 2013 alors que la population de l'Afrique³ voisine 15 % et celle de l'Asie 60 % de la population du monde. Et le processus ne semble pas près de s'arrêter puisque, selon les projections moyennes, les pays de l'UE-28 pourraient peser seulement 5,1 % de la population dans le monde en 2050. Cet affaiblissement démographique progressif de l'Europe communautaire ne s'explique pas seulement par la croissance démographique des

1. En effet, le Royaume-Uni a récemment doublé la France métropolitaine ; cf. Ilyes Zouari, « France-Royaume-Uni : un match démographique très disputé », *Population & Avenir*, n° 717, mars-avril 2014.

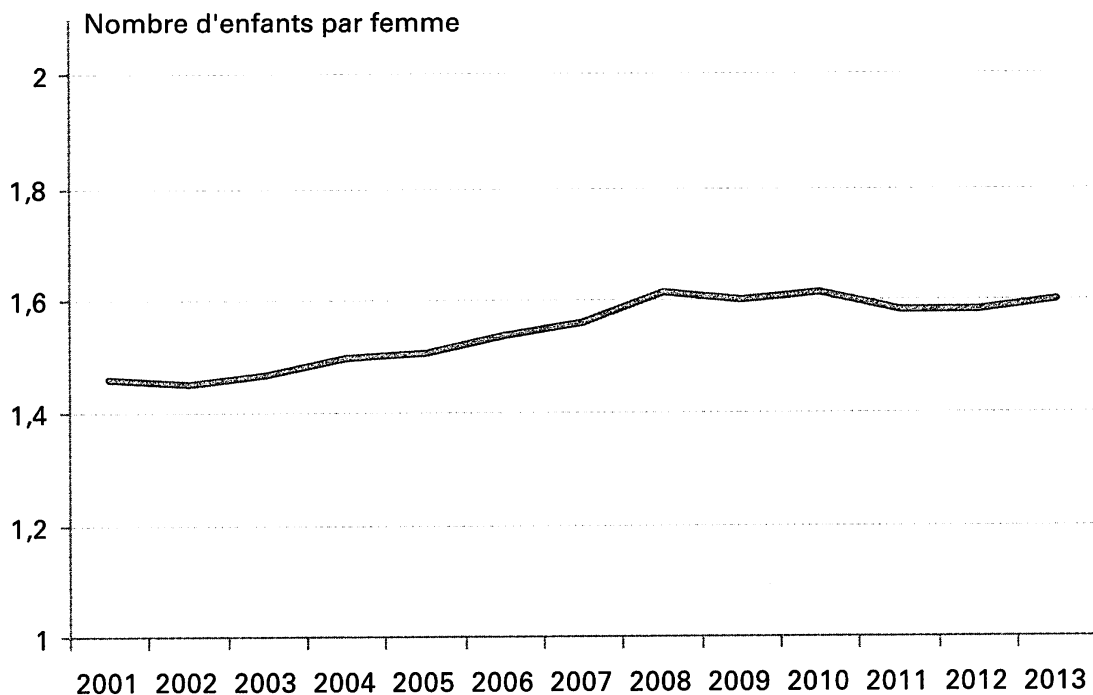
2. Eurostat, base de données. Consultation 2014.

3. Gérard-François Dumont, « Afrique-Europe : l'inversion démographique », dans Jean Cluzel, *Solidarité Europe-Afrique*, Paris, Economica, octobre 2013.

autres continents¹, mais aussi par des causes internes, mises en évidence par l'étude de la fécondité affaiblie, du rapport entre l'accroissement naturel et l'accroissement migratoire, et de l'accroissement total.

A. Une fécondité durablement affaiblie

Il faut mettre en perspective les données démographiques parce qu'elles produisent des effets cumulatifs sur la durée. Considérons d'abord l'évolution de l'indice synthétique de fécondité² de l'espace UE puis les estimations pour 2013.



Source : Eurostat, base de données. Provisoire pour 2011 et 2012. PRB pour 2013. © P. Verluise - G.-F. Dumont

Figure 14 : L'indice de fécondité de l'espace UE-28 (2001-2013)

Sur la longue durée, l'indice synthétique de fécondité de l'espace UE-27 baisse de façon presque continue de 1964 (2,72 enfants par femme) à 1999 (1,42). Sur la moyenne durée, dans les années 2000, l'indice de fécondité de l'espace UE-28 semble se stabiliser à proximité de 1,5. Il atteint même 1,6 de 2008 à 2010, puis diminue légèrement. Depuis le milieu des années 1970, l'espace UE-28 affiche donc un indice de fécondité inférieur au seuil de remplacement des générations, une situation d'« hiver démographique »³ qui produit des effets cumulatifs depuis quatre décennies, notamment sur la structure par âge de la popu-

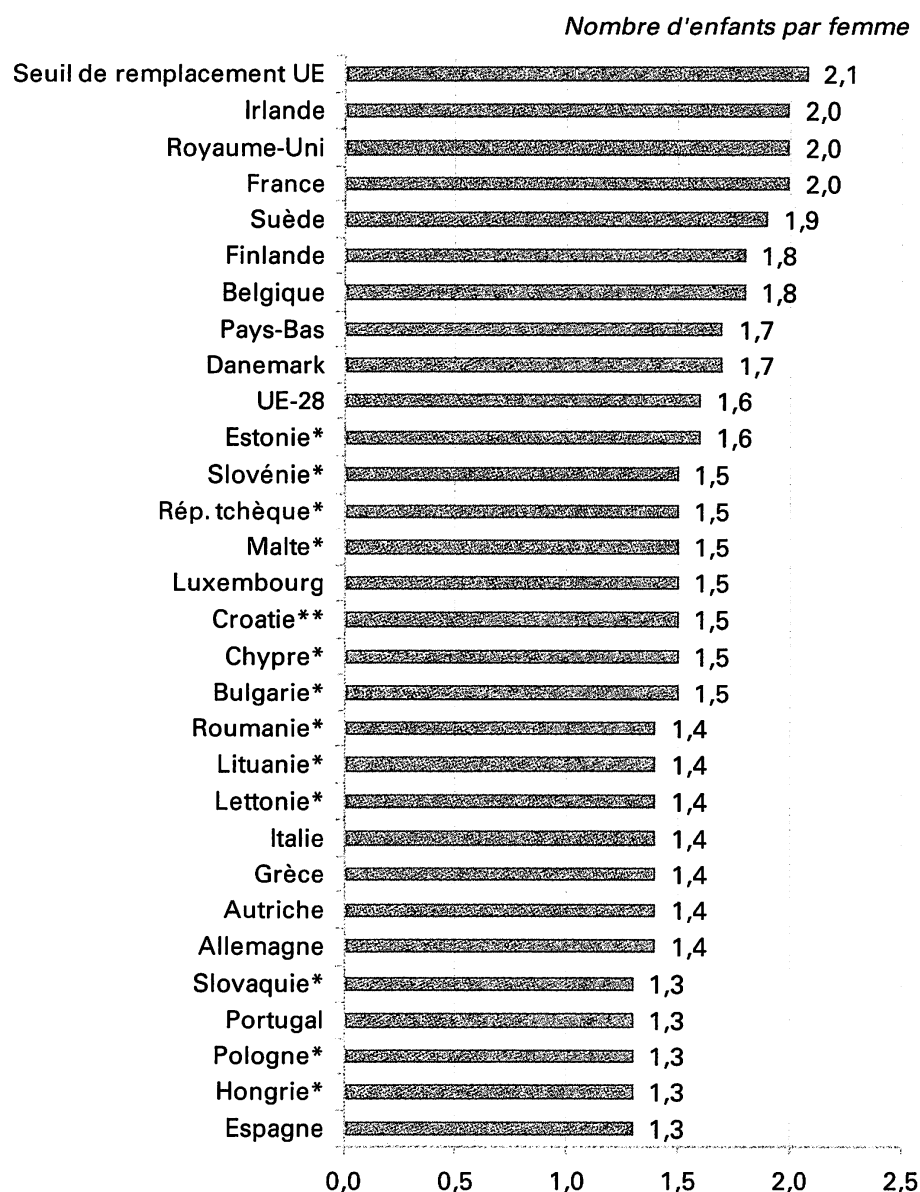
1. Gérard-François Dumont, *Les populations du monde*, Paris, Armand Colin, 2004.

2. L'indice synthétique de fécondité est le nombre moyen d'enfants auxquels une femme donnera naissance, à supposer que les taux de fécondité par âge de l'année considérée demeurent constants pendant toute sa vie reproductive, généralement considérée comme allant de 15 à 49 ans.

3. Formulation proposée à la fin des années 1970 par Gérard-François Dumont pour désigner une période de fécondité nettement et durablement au-dessous du seuil de remplacement des générations, et ensuite utilisée par exemple dans : Gérard-François Dumont *et alii*, *La France ridée*, Paris, Hachette, seconde édition, 1986.

lation. En conséquence, en 2006, la population de l'espace UE-27 compte davantage de personnes âgées que de jeunes : 16 % de 0 à 14 ans et 16,7 % de personnes âgées de 65 ans ou plus. L'écart augmente depuis cette date. En 2010, les proportions respectives sont de 15,6 % et de 17,4¹. Certains pays affichent une population âgée dans des proportions bien supérieures : Suède (18,1 % de personnes âgées de 65 ou plus), Grèce (18,9), Italie (20,2) et Allemagne (20,7). La France marque ici sa différence (16,6), ce qu'elle doit en partie à sa fécondité.

Pour l'année 2013, considérons maintenant l'indice synthétique de fécondité des pays membres de l'UE-28.



* Nouvel État membre depuis 2004 ou 2007

** Croatie, État adhérent au 1^{er} juillet 2013

Source: Population & Avenir, n°715, décembre 2013. © P. Verluise, G.-F. Dumont.

Figure 15 : La fécondité des pays membres de l'UE-28

1. Eurostat, *Europe in figures* — Eurostat yearbook 2012, p. 114.

Le seuil de remplacement des générations pour l'Union européenne – compte tenu du niveau sanitaire – est évalué à 2,1 enfants par femme. En 2013, l'indice synthétique de fécondité de l'UE-28 reste bien inférieur : 1,6. Il manque donc, pour le dire de manière imagée, « 0,5 enfant » par femme pour atteindre le seuil de remplacement.

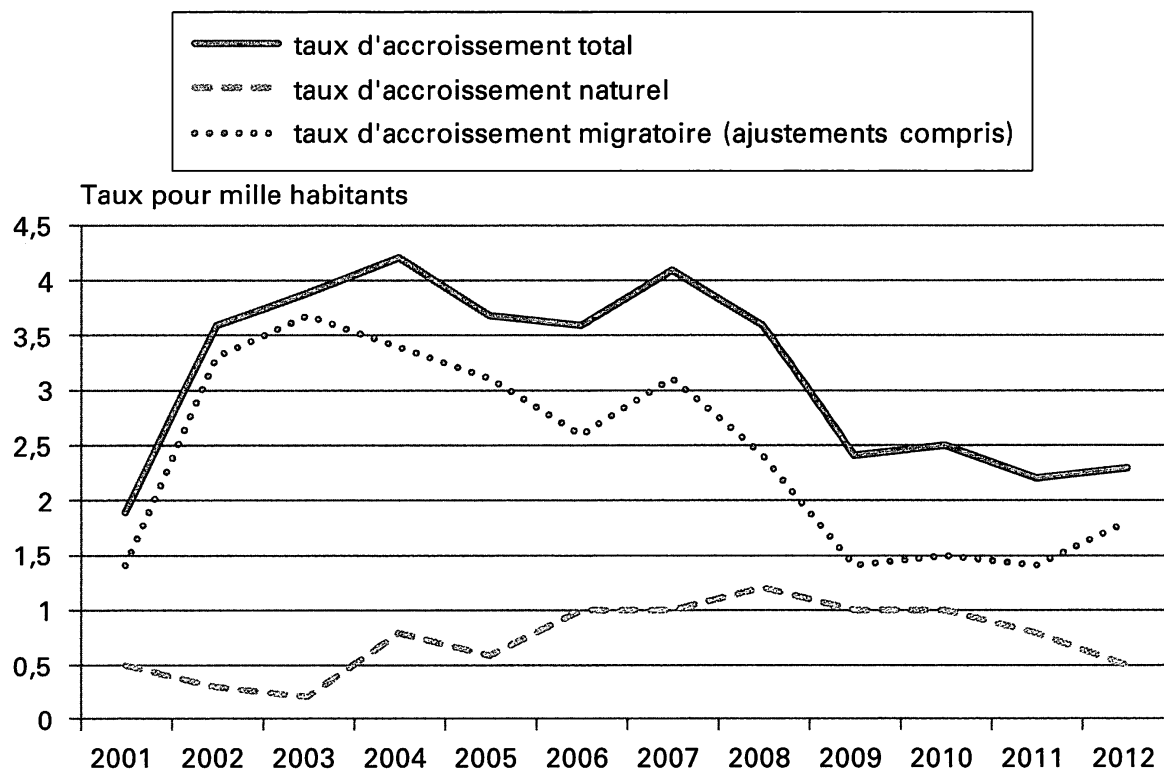
Derrière cette moyenne se cachent des situations assez différenciées puisqu'il y a presque 1 enfant de différence entre, d'une part, l'Irlande et la France (métropolitaine) (2,0 enfants par femme) et, d'autre part, cinq pays à 1,3 enfant par femme. Il est possible de distinguer quatre groupes :

- groupe des trois pays à proximité du seuil de remplacement de l'UE (2,1) : Irlande, Royaume-Uni et France. Compte tenu du nombre d'habitants de la France et du Royaume-Uni, les résultats de ces deux pays ont une influence à la hausse significative sur la moyenne de l'UE ;
- groupe des cinq pays dont la fécondité s'étend de la moyenne de l'UE-28 (1,6 enfant par femme) à 1,9 : Suède, Finlande, Belgique, Danemark et Pays-Bas. En terme de population, ce sont généralement des pays du milieu du tableau ;
- groupe des quinze pays dont la fécondité est égale (Estonie) ou inférieure à la moyenne de l'UE-28, mais d'au moins 1,4 enfant par femme. Il s'agit donc – de loin – du groupe le plus nombreux : Slovénie, République tchèque, Malte, Luxembourg, Croatie, Chypre et Bulgarie (1,5 enfant par femme) ; Roumanie, Lituanie, Lettonie, Italie, Grèce, Autriche, Estonie et Allemagne (1,4). Ce groupe rassemble des populations dont les effectifs varient considérablement, du poids lourd – l'Allemagne – au poids léger, Malte ;
- groupe des cinq pays dont la fécondité est la plus faible, à 1,3 enfant par femme : Slovaquie, Portugal, Pologne, Hongrie et Espagne.

Il importe de relever que, à l'exception de l'Estonie, tous les pays entrés en 2004, 2007 et 2013 dans l'UE affichent une fécondité inférieure à la moyenne de l'UE. L'intégration européenne produit des effets variables puisque, depuis 2008, certains ont vu leur fécondité très légèrement augmenter. D'autres sont restés au même niveau, comme la Pologne dont le poids démographique la place dans la catégorie des poids moyens. Enfin, les pays suivants connaissent plutôt une légère dégradation : Lettonie et Hongrie. Sans la minorité Rom, estimée entre 700 000 et 800 000 personnes avec une fécondité souvent élevée, « l'hiver démographique » de la Hongrie serait encore plus intense, et cela ne suffit pas à faciliter l'insertion des Roms, bien au contraire.

B. Un solde migratoire longtemps très largement supérieur à l'accroissement naturel

L'évolution d'une population dépend de deux mouvements démographiques, le mouvement naturel et le mouvement migratoire. L'accroissement naturel de la population, différence entre les naissances vivantes et les décès survenus au cours d'une année donnée, est négatif lorsque les décès sont plus nombreux que les naissances, positif quand les naissances sont plus nombreuses que les décès. Le solde migratoire – ou accroissement migratoire – est la différence entre l'immigration et l'émigration survenue dans une zone géographique pendant une année donnée. Il est négatif lorsque les émigrants sont plus nombreux que les immigrants et positif quand les immigrants sont plus nombreux que les émigrants.



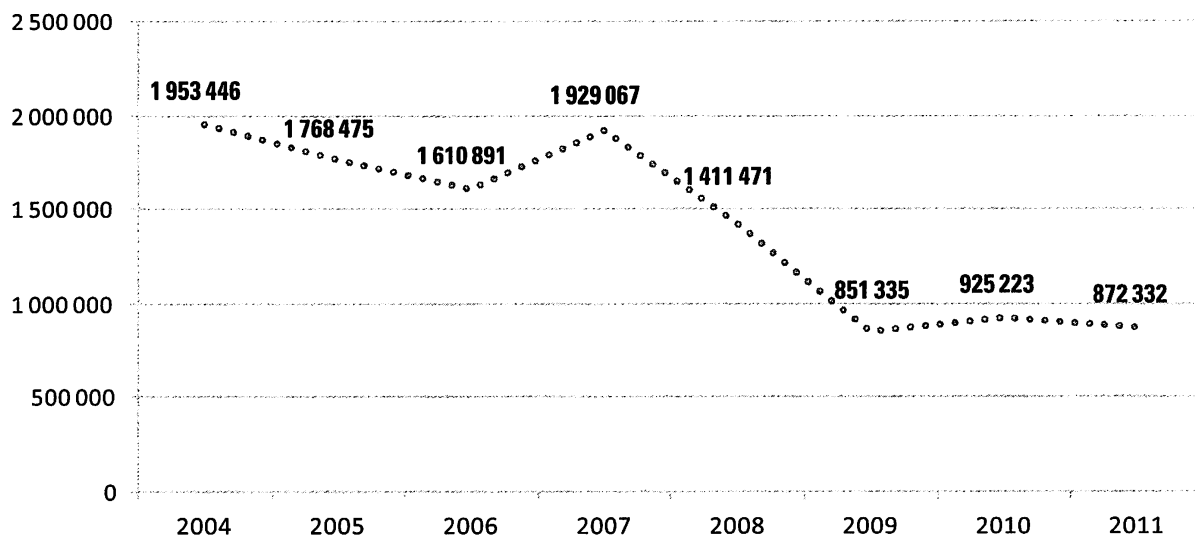
Source: Eurostat, base de données. Consultation juin 2014. © P. Verluise, G.-F. Dumont.

Figure 16 : Les taux d'accroissement total, naturel et migratoire de la population de l'espace UE-28

Compte tenu de la fécondité abaissée, le taux d'accroissement naturel de la population de l'espace UE-28 est affaibli depuis les années 1970. Entre 2001 et 2012, le taux d'accroissement naturel de l'espace UE-28 n'est que très légèrement positif, entre 0,2 et 1,2 pour mille habitants. Il. En outre, il résulte davantage d'un allongement de l'espérance de vie, donc du vieillissement « par le haut »¹ de la population, que du niveau de natalité qui serait pourtant moindre sans l'apport d'immigrants plus jeunes et plus féconds. Sur cette même période, l'apport du solde migratoire est très nettement supérieur à celui de l'accroissement naturel. Dans une large mesure, c'est l'accroissement migratoire qui détermine l'ampleur de l'accroissement de la population, aussi bien quand il est à la hausse que lorsqu'il s'oriente à la baisse.

Depuis 1985, le solde migratoire de l'espace UE-28 est constamment positif, mais de peu en 1991. Entre 2002 et 2008, le solde migratoire de l'espace UE-28 se situe entre 1,46 et 2 millions par an. Le solde migratoire cumulé de ces 7 années est donc de 12,6 millions, chiffre supérieur à la population totale de la Grèce ou de la Belgique. Pour la même période, le solde migratoire est tout particulièrement supérieur à l'accroissement naturel en Espagne, Italie et Allemagne, alors que, dans ces deux derniers pays, l'accroissement naturel est négatif. Pour 2012, le taux d'accroissement total de l'espace UE-28 est de 2,3 pour mille habitants, résultat d'un accroissement naturel de 0,5 pour mille et d'un solde migratoire de 1,8 pour mille.

1. Gérard-François Dumont *et alii*, *Les territoires face au vieillissement*, Paris, Ellipses, 2006.



Source : Eurostat, base de données. Consultation 2013. © P. Verluise.

Figure 17 : Le solde migratoire de l'espace UE-28 (2004-2011)

Depuis le début des années 1990, le solde migratoire est donc le véritable moteur de l'accroissement total de la population de l'espace UE-28, d'autant que les immigrants comptent une jeune composition par âge et favorisent la natalité. La crise de 2008 marque cependant une rupture. Dès 2009, le solde migratoire de l'espace UE-28 diminue puisqu'il passe de 1 411 471 personnes à 851 335. Selon des données encore provisoires, le solde migratoire de l'espace UE-28 serait de 925 223 en 2010 et 872 332 en 2011¹. Autrement dit, pour la première fois depuis longtemps, la crise économique réduit l'attractivité migratoire globale de l'UE et fait passer son solde migratoire en dessous du seuil d'un million par an. Ce fait reste largement ignoré dans le débat public.

C. Un accroissement total ralenti

Additionnant le solde naturel et le solde migratoire, l'accroissement total de l'espace UE-28 est non seulement peu élevé, mais en décélération, comme en témoigne l'évolution de sa population totale.

Durant les années 2002 à 2013, la population de l'espace UE-28 est passée de 489,1 millions d'habitants à 505,6 millions, ce qui représente une augmentation de 16,5 millions. Rappelons que l'essentiel provient de l'accroissement migratoire et que ce chiffre est très en dessous de l'augmentation de la population en Asie, en Afrique ou en Amérique latine. La place géopolitique future de l'Union européenne dépend aussi de son nombre d'habitants² et de sa composition par âge. Il faut donc examiner les projections pour 2060.

1. Eurostat, base de données, Net migration plus statistical adjustment. Consultation juin 2014.

2. Gérard-François Dumont, *Démographie politique : Les lois de la géopolitique des populations*, Paris, Ellipses, 2007, chap. II.

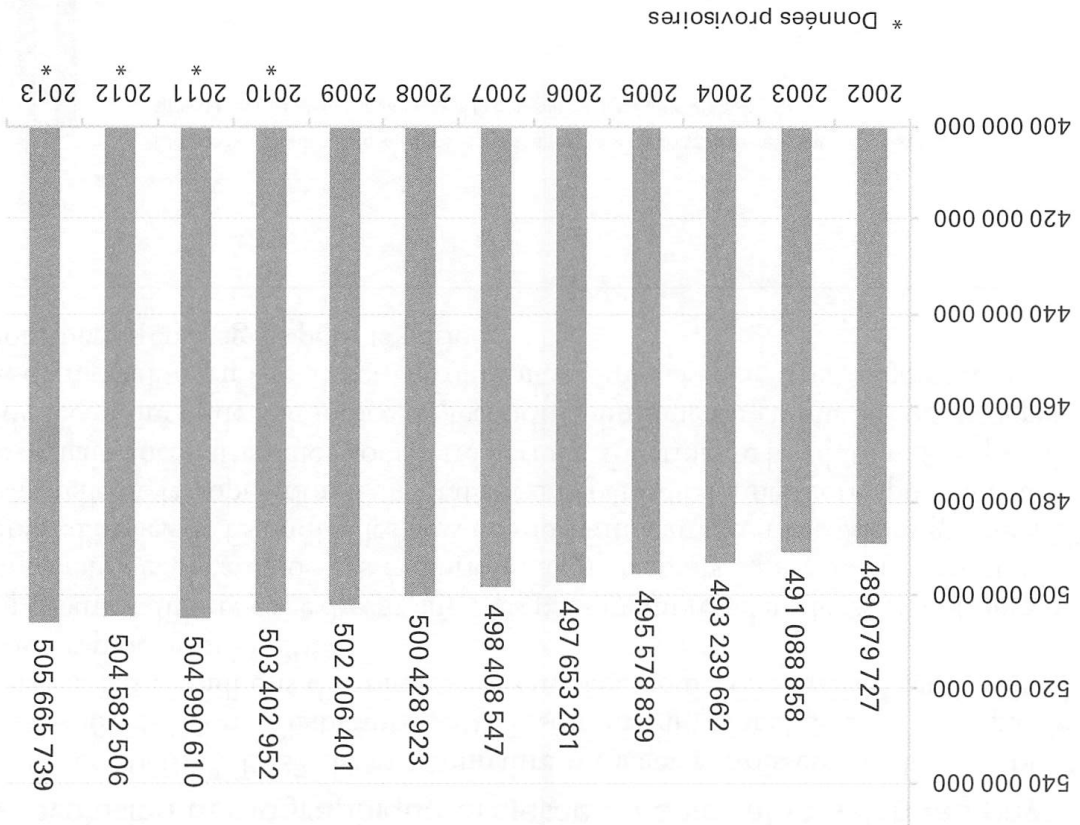
1. Konstatinos Giannakouris, « Ageing characterises the demographic perspectives of the European *de Mars*, 1^{er} trimestre 2009.
2. Gérard-François Dumont, « La démographie, un outil remarquable pour la prospective », *Cahiers Sociétés*, *Statistics in focus*, 72/2008, Eurostat, 12 p.

Selon les projections moyennes d'Eurostat¹, l'ensemble formé par l'UE pourrait voir s'accroître le vieillissement de sa population. Il s'agit, bien entendu, de perspectives dépendantes du jeu d'hypothèses retenu, mais la logique de longue durée² lui donne un caractère d'intérêt. L'analyse ci-après, rédigée par François Verluise, présente d'abord l'évolution démographique projetée, puis donne la mesure du vieillissement général des populations. Il importe de préciser que la Croatie – membre depuis 2013 – n'a pas été intégrée à cette étude. Voici pourquoi il est fait référence à l'UE-27. Notons que l'intégration de la Croatie ne changerait rien aux conclusions puisqu'il s'agit d'un pays peu peuplé et vieillissant.

3. Quelles perspectives pour 2060 ?

Figure 18 : L'évolution de la population de l'espace UE-28, au 1^{er} janvier (2002-2013)

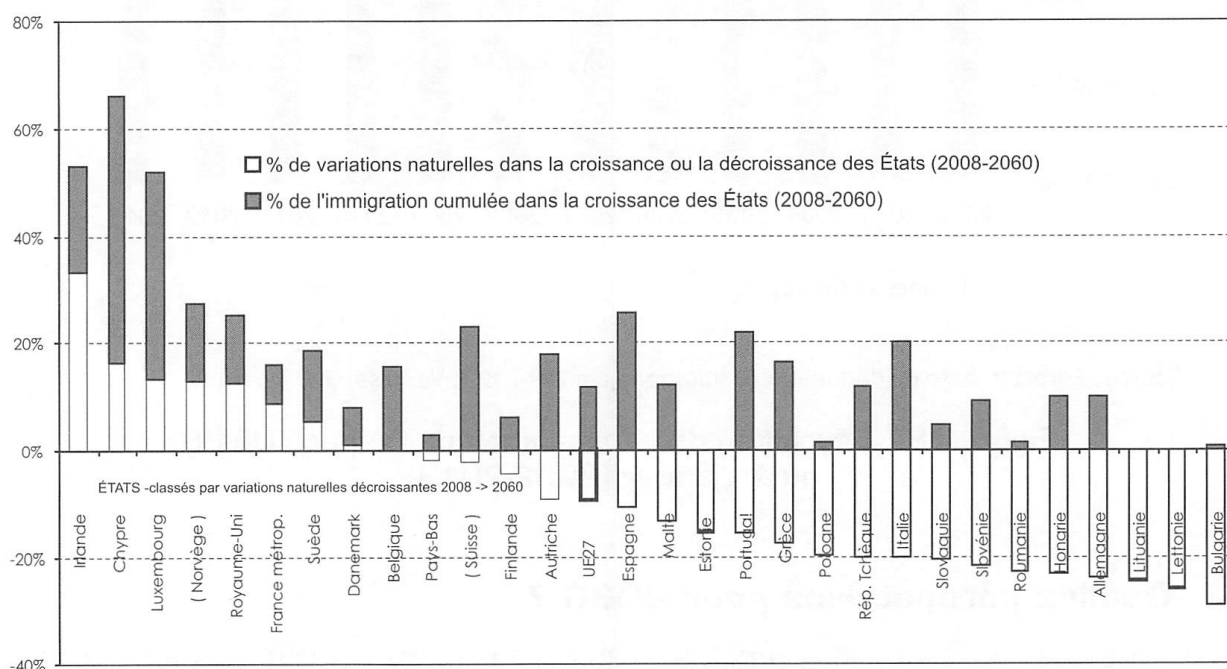
Source : Eurostat, base de données. Consultation: juin 2014. © P. Verluise, G.-F. Dumont.



A. Une évolution démographique projetée très variable selon les pays

Entre 2008 et 2060, l'UE-27 devrait connaître un léger accroissement de sa population, passant de 496,4 millions d'habitants à 505,7, soit un gain global de 2 %. Un « pic démographique » à 520,7 millions d'habitants est envisagé pour 2035, mais il serait suivi d'une diminution rapide jusqu'en 2060.

D'importantes différences existent entre les pays membres, dans leurs évolutions comme dans les facteurs explicatifs de ces évolutions. Trois facteurs sont pris en compte pour les projections : l'indice de fécondité, les taux de mortalité par âge et le solde migratoire. L'évolution naturelle de la population d'un État sur une période donnée correspond au cumul du nombre de naissances attendues pour cette période, fonction de l'évolution de la population en âge de fécondité et de son indice de fécondité, diminué du cumul des décès dépendant des taux de mortalité par âge. À cette évolution, positive ou négative, s'adjoint le cumul des migrations nettes envisagées pour la période.



Konstantinos Giannakouris, « Ageing characterises the demographic perspectives of the European societies », *Statistique in focus*, n° 72/2008, Eurostat. Réalisation F. Verluise.

Figure 19 : La part des accroissements naturel et migratoire dans les projections de la population des États UE-27, Norvège et Suisse

Entre 2008 et 2060, seuls sept États de l'UE-27 pourraient avoir une croissance naturelle positive : l'Irlande, Chypre, le Luxembourg, le Royaume-Uni, la France¹, la Suède et le Danemark. Hors UE, la Norvège aurait ce profil. Parallèlement, pour tous ces pays, le solde migratoire projeté serait positif.

Les vingt autres États membres de l'UE-27 pourraient présenter un déficit de naissances par rapport aux décès sur la période 2008-2060. Il s'agit des pays suivants : Belgique, Pays-Bas, Finlande, Autriche, Espagne, Malte, Estonie, Portugal, Grèce, Pologne, République

1. La projection ne prend en compte que la France métropolitaine, mais la croissance projetée serait également positive en ajoutant les départements d'outre-mer.

tchèque, Italie, Slovaquie, Slovénie, Roumanie, Hongrie, Allemagne, Lituanie, Lettonie, Bulgarie. Leur déficit de population représenterait une perte cumulée de 20,6 millions d'habitants. Hors UE, la Suisse serait également dans cette situation. Parmi ces vingt pays, seuls les trois États baltes auraient une très faible émigration. En revanche, l'apport du solde migratoire à l'échelle de l'UE-27 serait de 58,4 millions de nouveaux habitants, soit la population de l'Italie en 2008.

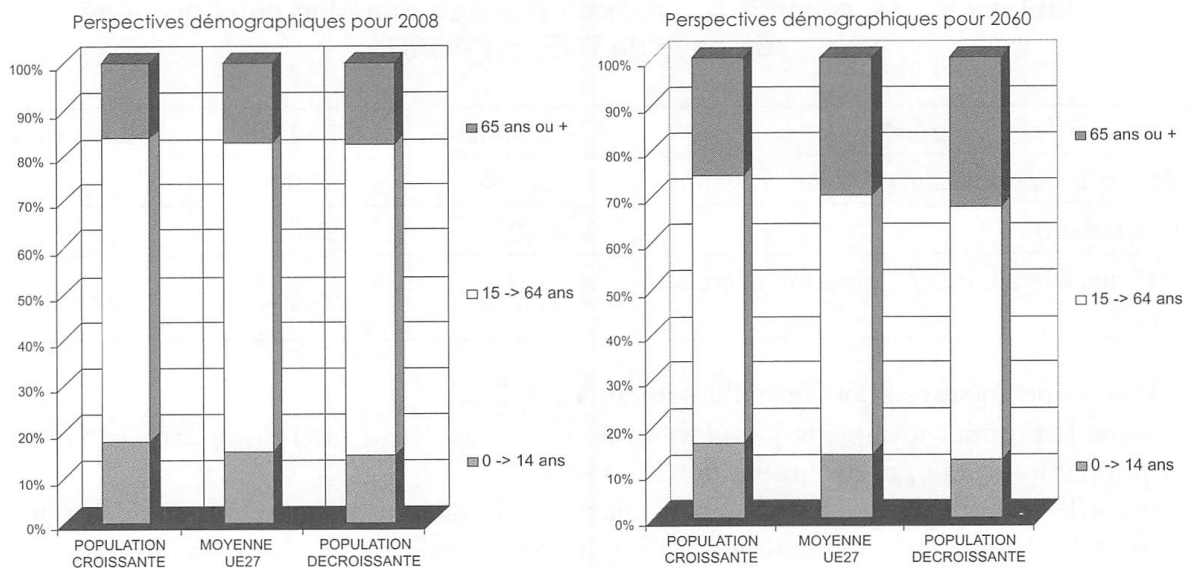
Selon les projections, le poids démographique relatif des sept États ayant des variations naturelles positives, soit 28,9 % de la population UE-27 en 2008, passerait à 34,4 % en 2060. Si l'UE gardait sa composition à 27, l'accroissement positif des États du premier groupe de 30,6 millions de personnes « compenserait », et au-delà, les pertes du second groupe. Pour autant, l'Union européenne serait de plus en plus marquée par le vieillissement.

B. Le vieillissement général des populations

Les évolutions naturelles et migratoires étant disparates selon les États, analysons ces deux variables indépendamment.

Pour apprécier le phénomène de vieillissement, regroupons d'abord les États en fonction des seules variations naturelles :

- le groupe des sept États projetés avec une croissance naturelle positive ;
- le groupe des vingt États projetés avec une croissance naturelle négative.



Konstantinos Giannakouris, « Ageing characterises the demographic perspectives of the European societies », *Statistique in focus*, n° 72/2008, Eurostat. Réalisation F. Verluise.

Figure 20 : Les perspectives 2060 pour deux groupes d'États de l'UE-27 en trois tranches d'âge

La comparaison met en évidence pour les deux groupes le poids croissant de la classe d'âge 65 ans ou plus, ce qui augmente le taux de dépendance¹.

Tableau 5 : La répartition initiale par âge dans les deux groupes de pays de l'UE

| 2008 | 0-14 ans | 15-64 ans | 65 ans ou + |
|--|----------|-----------|-------------|
| 7 États à la population projetée croissante | 17,9 % | 65,9 % | 16,2 % |
| Moyenne UE-27 | 15,6 % | 67,3 % | 17,1 % |
| 20 États à la population projetée décroissante | 14,7 % | 67,8 % | 17,4 % |

En 2008, on remarque que :

- pour les sept États dont la population connaîtrait une croissance naturelle positive en 2008, les deux classes d'âge 0-14 ans et 65 ou plus s'équilibrent à peu près, la classe d'âge 15-64 ans pèse environ les deux tiers de la population totale ;
- pour le groupe où la natalité ne compenserait pas la mortalité, les 65 ans ou plus sont déjà plus importants que dans le premier groupe, au détriment des jeunes.

Tableau 6 : La répartition projetée par âge dans les deux groupes de pays de l'UE, en 2060

| 2060 | 0-14 ans | 15-64 ans | 65 ans ou + |
|--|----------|-----------|-------------|
| 7 États à la population projetée croissante | 16,6 % | 58,0 % | 25,4 % |
| Moyenne UE-27 | 14,0 % | 56,0 % | 29,9 % |
| 20 États à la population projetée décroissante | 12,7 % | 55,0 % | 32,3 % |

Pour la perspective 2060, le vieillissement s'amplifie :

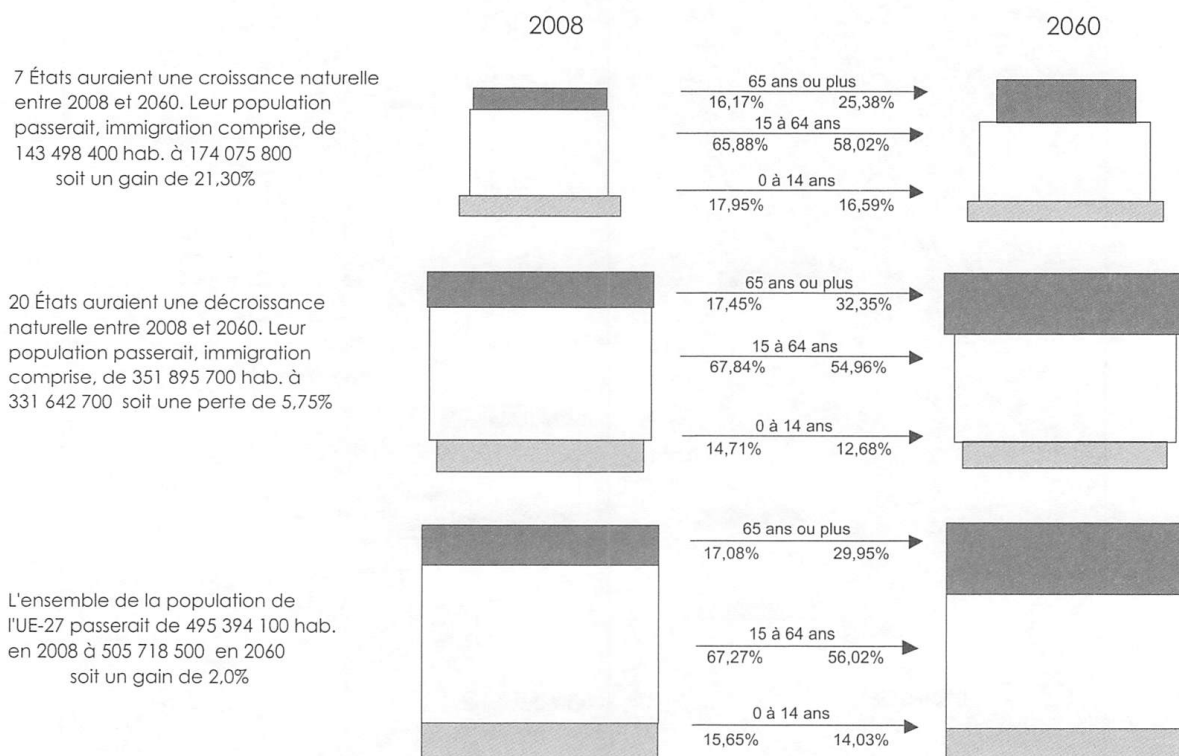
- dans le premier groupe, la population de 65 ans ou plus passerait du 1/6^e au 1/4 de la population totale, au détriment des 15-64 ans.
- pour le second groupe, les 65 ans ou plus constitueraient presque le tiers de la population, les jeunes seraient réduits au 1/8^e environ de celle-ci. La classe 15-64 ans composerait 55 % de la population contre 67,8 % en 2008.

Ces premières analyses doivent être maintenant complétées par d'autres représentations.

1. Notons que les actifs sont ici surreprésentés puisque, selon les normes courantes, la définition de la première classe, de 0 à 14 ans inclus, ne prend pas en compte l'âge à partir duquel il est légalement possible de travailler dans l'Union européenne et encore moins celui à partir duquel la majorité des jeunes entre effectivement sur le marché du travail.

C. Représentations des populations de l'UE-27 en 2008 et 2060

Commençons par représenter de manière schématique¹ les évolutions de la population de l'UE-27 entre 2008 et 2060.

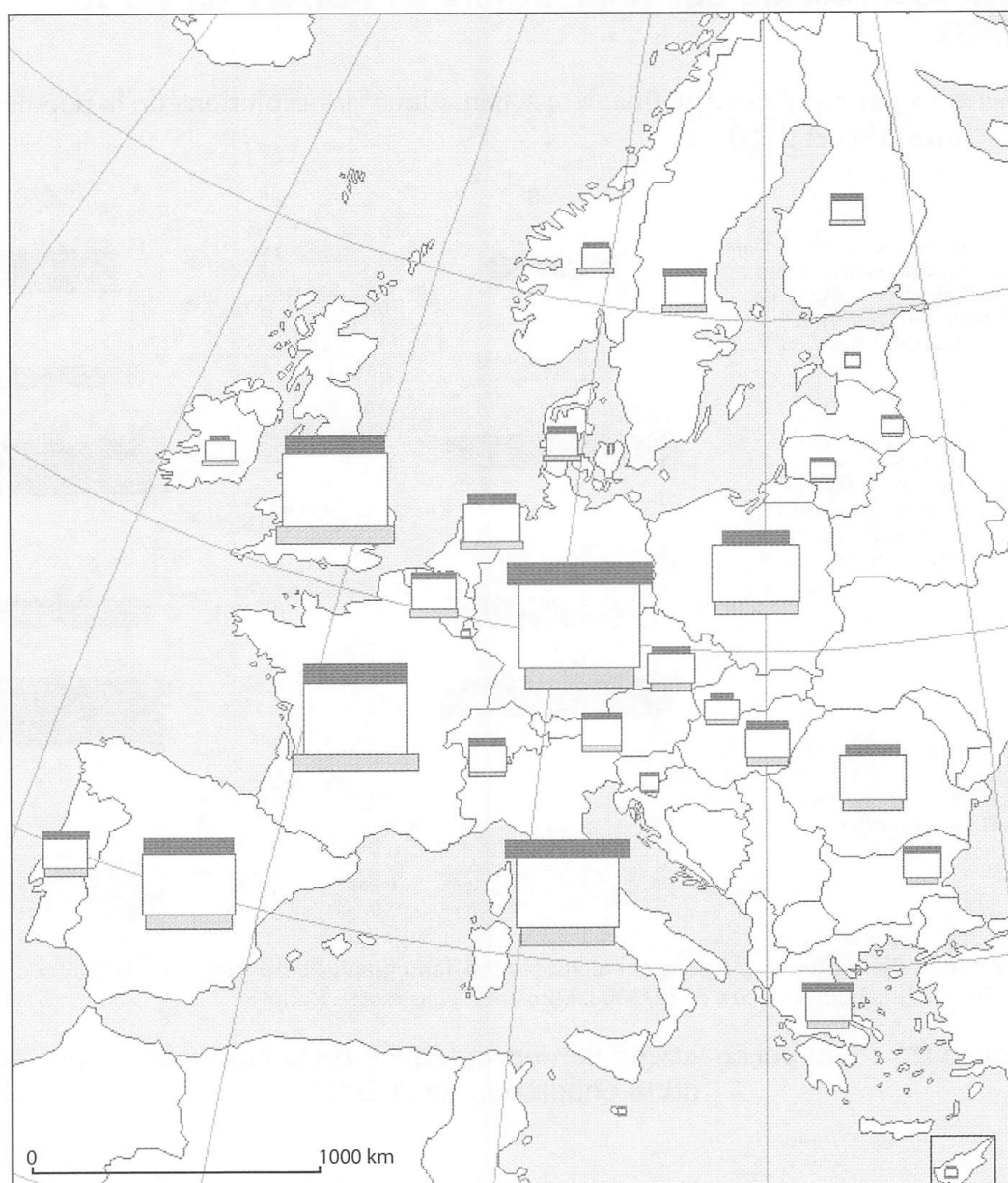


Konstantinos Giannakouris, « Ageing characterises the demographic perspectives of the European societies », *Statistique in focus*, n° 72/2008, Eurostat. Réalisation F. Verluise.

Figure 21 : Les perspectives démographiques de la composition par âge de la population de l'UE-27

Poursuivons par la carte UE-27, Suisse et Norvège : répartition de la population par classes d'âge estimées pour 2008.

1. Ces schémas sont construits sur quatre principes. Une quantité – dans le cas présent population totale et tranches d'âge – est toujours représentée par une surface. Le référentiel, ici la population de l'UE-27, est représenté par un carré dont la surface totale correspond à la population à une date donnée. Ce carré se trouve divisé en hauteur proportionnellement à l'importance de chacune des trois tranches d'âges choisies. La surface de chaque rectangle correspond alors bien aux valeurs fournies pour les populations de chacune des tranches. Pour représenter la population d'un État ou d'un sous-ensemble d'États avec le poids relatif des différentes tranches d'âge, le schéma est formé par un empilement de rectangles dont la somme des hauteurs correspond à la population totale de l'entité, chaque hauteur étant définie par la proportion correspondante dans le référentiel. Compte tenu de cette contrainte la largeur du rectangle est variable et permet ainsi la comparaison au référentiel.



Source : Konstantinos Giannakouris, « Ageing characterises the demographic perspectives of the European Societies », *Statistics in focus*, 72/2008, Eurostat. Fond de carte GEOATLAS. Cartographie sur APIC, F. et P. Verluise, 2009.

Carte 11 : La composition par âge de la population de l'UE-27, de la Suisse et de la Norvège en 2008

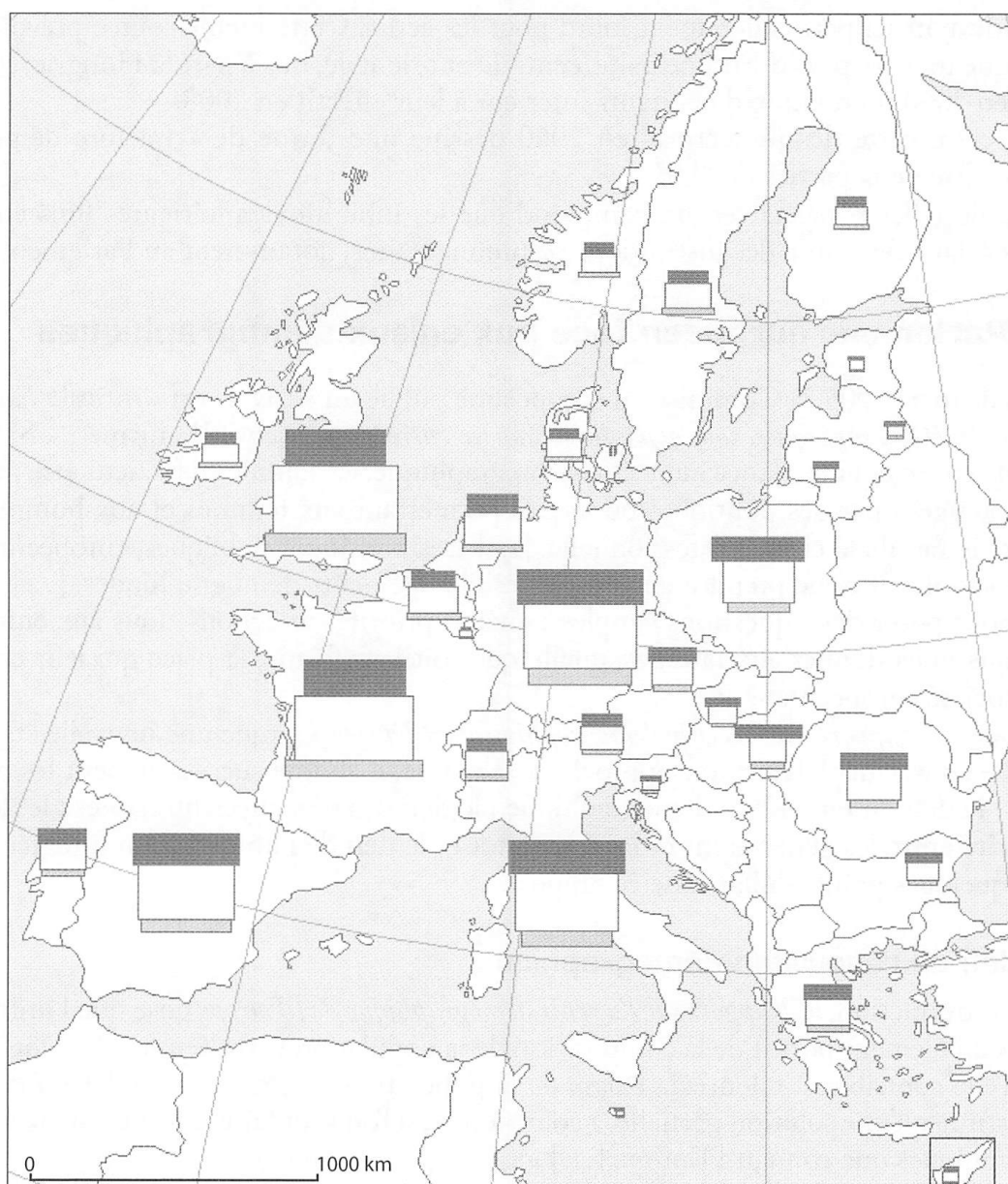
Dès 2008, les différences entre États européens sont remarquables. Il est possible de distinguer trois types par rapport à la moyenne UE-27.

- type 1 : Une proportion de 0 à 14 ans supérieure à la moyenne communautaire, associée à une proportion de 65 ans ou plus égale ou inférieure à la moyenne UE, en fonction de l'espérance de vie à la naissance (ex. : Royaume-Uni, France) ;
- type 2 : Une proportion de 0 à 14 ans inférieure à la moyenne communautaire associée à une proportion de 65 ans ou plus supérieure à la moyenne UE, caractéristique

d'une faible fécondité combinée à une espérance de vie élevée (ex. : République fédérale d'Allemagne, Italie) ;

- type 3. Une proportion de 0 à 14 ans inférieure à la moyenne communautaire associée à une proportion de 65 ans ou plus inférieure à la moyenne UE. Il s'agit de pays où la fécondité et l'espérance de vie sont inférieures à la moyenne UE (ex. : Pologne, Roumanie).

Terminons par la carte UE-27, Suisse et Norvège : répartition de la population par classes d'âge projetées pour 2060.



Source : Konstantinos. Giannakouris, « Ageing characterises the demographic perspectives of the European Societies », *Statistics in focus*, 72/2008, Eurostat. Fond de carte GEOATLAS. Cartographie sur APIC, F. et P. Verluise, 2009.

Carte 12 : Les perspectives de la composition par âge de la population de l'UE-27, de la Suisse et de la Norvège en 2060

En 2060, il est possible de distinguer deux types de pays par rapport à la moyenne UE-27.

Type 1 : Une proportion de 0 à 14 ans supérieure à la moyenne communautaire (ex. : États de la frange maritime Nord-Ouest, comme le Royaume-Uni et la France, mais aussi Chypre). Il s'agit des 7 États de l'UE-27 qui pourraient combiner entre 2008 et 2060 une croissance naturelle positive et un solde migratoire projeté positif.

Type 2 : Une proportion de 65 ans ou plus supérieure à la moyenne communautaire (Europe balte, centrale et orientale, mais aussi l'Italie et la Grèce). Le financement des retraites pourrait devenir ici particulièrement lourd pour les actifs. Cette même source prévoit, par ailleurs, que tous les pays d'Europe balte, centrale et orientale, mis à part la Hongrie, compteraient en 2060 un nombre d'habitants inférieur à leur effectif en 2008.

Ainsi, cette carte des projections en 2060 dessine une forme de « fracture démographique » entre deux parties de l'UE.

Face à de telles perspectives, on comprend que les inhibitions antérieures finissent par être levées dans l'enceinte des institutions communautaires, notamment au Parlement.

4. Le Parlement européen face aux enjeux démographiques

Au mois de mars 2005, la Commission européenne publie un « Livre vert » intitulé *Face aux changements démographiques, une nouvelle solidarité entre générations*¹. Il affirme : « Si l'Europe veut renverser la tendance au déclin démographique, les familles devraient être davantage encouragées par des politiques publiques permettant aux femmes et aux hommes de concilier vie familiale et vie professionnelle. [...] Les politiques publiques, européennes et nationales, doivent donc prendre en compte les changements démographiques. [...] Nous devons nous poser deux questions simples : quelles priorités attachons-nous aux enfants ? Souhaitons nous donner aux familles, quelle que soit leur forme, la place qui leur est due dans la société européenne ? »²

En 2008, le *Rapport sur l'avenir démographique de l'Europe* marque une nouvelle étape de la prise de conscience³. Dans une approche assez large, il aborde successivement les points suivants : le défi du renouveau démographique ; le défi des ressources humaines ; le défi de la solidarité entre les générations et les territoires et le défi de l'immigration intégrée. Présentons quelques points saillants de ce rapport.

A. Le défi du renouveau démographique

Dès son introduction, le *Rapport sur l'avenir démographique de l'Europe* pose que l'immigration est « un élément positif de la composition de la population européenne » – notamment parce qu'elle contribue à ralentir la baisse de la population en âge de travailler – mais elle « ne constitue qu'une solution partielle, à court terme, si l'on veut faire face aux changements démographiques que connaît l'Europe [...] »⁴.

1. Commission des communautés européennes, *Livre vert, Face aux changements démographiques, une nouvelle solidarité entre générations*, 2005, COM (2005) 94 final, 16 mars 2005, 26 p.

2. *Ibid.*, p. 2, 3 et 10.

3. Parlement européen, « Rapport sur l'avenir démographique de l'Europe », rapporteur : Françoise Castex, 30.1.2008, A6-0024/2008, 39 p.

4. *Ibid.*, p. 5.

Puis le rapport marque une rupture avec les discours communautaires antérieurs à 2004. Dans le style qui convient à ce genre de production, le Parlement européen « reconnaît que la condition pour améliorer le taux de natalité est d'avoir une société qui place les enfants au centre de ses préoccupations ; insiste sur la nécessité de mettre en place un cadre favorable à la famille et d'améliorer les conditions de vie des familles et des enfants, qui devront permettre la réalisation des désirs familiaux réels. »¹ Ensuite, le rapport « souligne que [l'indice synthétique de fécondité] dans l'Union [européenne], de 1,5 – anormalement bas –, ne reflète pas la volonté des femmes ni les aspirations des citoyens européens à fonder une famille et pourrait donc être aussi lié à la difficulté de concilier vie professionnelle et vie familiale (absence d'infrastructures d'accueil de la petite enfance, de soutien socio-économique aux familles et à l'emploi des femmes), au contexte social anxigène (instabilité au travail, logement cher), et à la crainte de l'avenir (accès tardif à l'emploi pour les jeunes et précarité de l'emploi) »².

Reconnaissant explicitement que certains démographes auraient dû être entendus plus tôt, le Parlement européen « regrette l'absence de mesures suffisantes prises jusqu'à maintenant pour préparer l'Union [européenne] à ce défi prévisible depuis plusieurs années [...] »³.

Puis les députés européens demandent « aux États membres d'adopter des mesures susceptibles de prévoir la création de structures d'accueil des enfants et d'autres personnes dépendantes, de bonne qualité et à des prix accessibles, conformément aux objectifs fixés par le Conseil européen de Barcelone de 2002, qui invitent les États membres à créer, d'ici 2010, des structures permettant d'accueillir au moins 90 % des enfants entre 3 ans et l'âge du début de la scolarité obligatoire et au moins 33 % des enfants de moins de 3 ans ; souligne que ces mesures doivent permettre aux parents d'adapter leur participation au marché du travail en fonction de leur rythme de vie »⁴.

Peut-être en écho aux sensibilités britanniques, le Parlement européen reconnaît bien sûr que « la maternité relève des choix les plus intimes des hommes et des femmes qui doivent être respectés », mais il ajoute aussitôt : « qu'au vu des différences des [indices synthétiques de fécondité] qui varient de 1,25 à 2,0 d'un État membres à l'autre, il est possible d'infléchir positivement les courbes de la natalité par des politiques publiques concertées en établissant un environnement matériel et psychologique favorable à la famille et à l'enfance [...] »⁵.

Les élus européens invitent donc explicitement les pays membres à mettre en place des mesures sur le long terme, s'inspirant des meilleures pratiques en ce qui concerne les soins et l'accompagnement prénatal, la durée des congés de maternité, les congés parentaux, la garantie de la rémunération pendant la grossesse, la réintégration dans le même poste de travail à l'issue du congé. Le Parlement de Strasbourg engage même les pays membres « à promouvoir des mesures fiscales encourageant l'augmentation du taux de natalité et attire l'attention sur la nécessité de garantir aux femmes, après la naissance, une protection et un soutien spécifiques, notamment aux jeunes mères célibataires, compte tenu du nombre croissant de familles monoparentales qui, pour 85 % d'entre elles, ont une femme comme chef de famille et qui, plus que les autres, sont sujettes à un risque de pauvreté plus élevé »⁶.

1. *Ibid.*, p. 5.

2. *Ibid.*, p. 6.

3. *Ibid.*, p. 6.

4. *Ibid.*, p. 7.

5. *Ibid.*, p. 7.

6. *Ibid.*, p. 8.

Plus loin, le Parlement européen souligne également « la nécessité d'améliorer la législation européenne en faveur de la protection de la paternité ; demande à la Commission de proposer des recommandations spécifiques afin de favoriser l'implication des pères dans la vie familiale en développant les droits aux congés de paternité ; invite la Commission et les États membres à promouvoir les droits des pères dans l'éducation et la garde des enfants, notamment en cas de séparation et de divorce, afin de développer l'égalité des genres dans la société européenne »¹.

Le rapport n'hésite pas à attirer l'attention sur la nécessité de dépenses publiques consacrées à la petite enfance et aux familles nombreuses, notamment pour la fourniture d'aide à la garde d'enfant et pour la protection des mères isolées et des familles monoparentales. Il invite également à augmenter les moyens de soins contre l'infertilité. Cette partie se termine par un encouragement à « identifier et échanger les bonnes pratiques en faveur des familles, des systèmes d'allocations familiales, ainsi que des services sociaux d'intérêt général de protection et d'assistance à la famille [...] »².

Ces résolutions – trop tardives – ont eu les ailes en partie coupées par la crise de 2008. La forte augmentation des déficits publics – sauf en Allemagne – a conduit nombre d'États à tailler dans les projets de dépense au bénéfice des familles, par exemple en Espagne. Même la France, pays caractérisé depuis longtemps par une politique familiale, a brisé partiellement ce consensus en augmentant beaucoup plus les impôts des familles avec enfants (par exemple forte diminution du plafonnement du quotient familial) ou ayant élevé des enfants (par exemple supplément familial soumis à l'impôt).

Considérons les autres éléments de l'analyse parlementaire parce qu'ils témoignent également des effets de la crise.

B. Les défis des ressources humaines et de la solidarité entre les générations

Au vu des sombres prévisions démographiques, le *Rapport sur l'avenir démographique de l'Europe* invite les pays membres à « donner avant tout la priorité, avec les partenaires sociaux, à l'amélioration du taux d'emploi des femmes et des personnes issues de l'immigration »³. Le Parlement européen appelle donc à une réforme de la gestion actuelle des ressources humaines européennes, qui – par le sous-emploi des jeunes de moins de 25-30 ans et des seniors à partir de 55 ans – réduit à environ trente années la vie active d'une grande partie de la population.

Afin de soutenir les gains de productivité, le rapport invite à soutenir l'investissement dans la recherche et le développement (R&D). Il passe, cependant, sous silence que les élargissements de 2004 et 2007 ont encore creusé le fossé qui sépare l'Europe communautaire des États-Unis⁴.

Les parlementaires européens ne cachent pas qu'ils souhaitent favoriser l'accès des jeunes au marché du travail, diminuer au plus vite le recours des entreprises aux préretraites et promouvoir le rôle des seniors. Il se trouve que la crise de 2008 produit exactement le résultat contraire, à travers l'augmentation du chômage des jeunes et des seniors. Les parlementaires européens prennent clairement position à propos de l'âge de la retraite. En effet, le

1. *Ibid.*, p. 9

2. *Ibid.*, p. 10.

3. *Ibid.*, p. 10.

4. Cf. chapitre 8.

Parlement européen « estime que l'espérance et la qualité de vie des personnes âgées de plus de 65 ans sont plus élevées que jamais et demande, dans ce contexte, aux États membres et aux partenaires sociaux de tout faire pour promouvoir l'établissement de normes et de règles communes qui permettront aux travailleurs de prolonger, sur une base volontaire, leur vie professionnelle au-delà de l'âge de 65 ans, avec des avantages fiscaux et sociaux dont pourront bénéficier les travailleurs aussi bien que les entreprises »¹. Les gouvernements de l'UE peuvent donc s'appuyer sur cette recommandation communautaire pour faire avancer leurs réformes des retraites. La crise joue ici un effet d'accélérateur du fait de la contrainte budgétaire accentuée.

Le rapport insiste, par ailleurs, pour que soit maintenu le principe de solidarité entre les générations, « principe d'excellence des modèles sociaux européens ». Celui-ci repose sur la prise en charge par les actifs – de moins en moins nombreux – des revenus de substitutions, des coûts de protections et de santé des non-actifs, de plus en plus nombreux. Il doit être maintenu « malgré le déséquilibre démographique prévisible. »

Pour autant, le Parlement européen prévient : « le vieillissement de la population contribuera à accroître les dépenses publiques dans les domaines des soins de santé, en raison de la très nette aggravation du handicap et de la maladie au cours de la vieillesse, en particulier chez les personnes très âgées (plus de 80 ans), groupe qui connaîtra la plus forte croissance dans les décennies à venir. »²

C. Le défi de l'immigration intégrée

Le *Rapport sur l'avenir démographique de l'Europe* s'achève par une réflexion sur l'immigration. Tout d'abord, le Parlement européen « note que le recours à l'immigration est, et va continuer à être, un élément de la démographie de l'Union [européenne] ; en conséquence, appelle la Commission [européenne], les États membres et les partenaires sociaux à développer une approche sereine et raisonnée de l'immigration afin de contrer les opinions et les attitudes xénophobes et racistes et de promouvoir l'intégration entière et effective des migrants dans la société »³.

Puis le rapport « souligne la nécessité de définir les politiques d'immigration et de les coordonner entre les États membres dans le double but de répondre aux besoins du marché du travail et de financer les systèmes nationaux de retraite, en garantissant aux immigrés des conditions de vie et de travail égales ; demande à la Commission d'étudier et de présenter le plus rapidement possible une stratégie et des mesures spécifiques relatives à l'immigration économique »⁴.

Ce passage exprime le souhait d'une politique migratoire à l'échelle de l'Union européenne, question approfondie dans le chapitre suivant. Sous l'effet de la crise économique, la réduction globale du solde migratoire pour l'UE-28 – méconnue du grand public mais qui, il est vrai, résulte d'évolutions variables selon les pays – n'empêche pas une dégradation de la perception de l'immigration dans certaines parties de l'opinion publique des pays membres, dégradation accentuée par certains événements géopolitiques relayés par les médias comme la participation d'enfants d'immigrants nés en Europe, et le plus souvent citoyen européen, au « djihadisme » au Moyen-Orient.

1. *Ibid.*, p. 13.

2. *Ibid.*, p. 15.

3. *Ibid.*, p. 18.

4. *Ibid.*, p. 18.

L'étude des évolutions démographiques de l'Union européenne montre que les élargissements depuis 2004 ont eu le mérite de contraindre l'UE à ouvrir enfin les yeux sur ses faiblesses démographiques. Ces dernières existaient déjà dans l'UE-15, mais elles sont encore plus préoccupantes dans l'UE-28. Alors qu'une prise de conscience arrivait enfin à maturité, la crise économique de 2008 a fait voler en éclat nombre d'intentions prometteuses au profit d'une politique au jour le jour.

Propositions de sujets

Les pays de l'Union européenne évoluent-ils vers un modèle démographique semblable ?
Quels ont été les effets de la crise économique débutée en 2008 sur les questions de population dans les pays de l'Union européenne ?

Bibliographie

- DIDELON Clarisse, GRASLAND Claude, RICHARD Yann, *Atlas de l'Europe dans le monde*, Paris, La Documentation française, 2009.
- DUMONT Gérard-François, « La fécondité en Europe : quelle influence de la politique familiale ? », *Population & Avenir*, n° 716, janvier-février 2014.
- DUMONT Gérard-François, « Démographie : des rapports de force bouleversés », *Diplomatie*, Les grands dossiers n° 18, décembre 2013-janvier 2014.
- DUMONT Gérard-François, « Démographie : un basculement du monde ou plusieurs basculements régionaux ? », *Les cahiers de Friedland*, n° 11, 1^{er} semestre 2013.
- DUMONT Gérard-François, « L'avenir démographique de l'Europe », *Questions internationales*, n° 57, septembre 2012.
- DUMONT Gérard-François (dir.), *Populations et territoires de France en 2030*, Paris, L'Harmattan, 2008.
- DUMONT Gérard-François, VERLUISE Pierre, *Atlas de l'Union européenne élargie. 40 cartes en couleur commentées*, octobre 2008, diplomweb.com
- DUMONT Gérard-François, *Démographie politique : Les lois de la géopolitique des populations*, Paris, Ellipses, 2007.
- DUMONT Gérard-François et alii, *Les territoires face au vieillissement en Europe : Géographie – Politique – Prospective*, Paris, Ellipses, 2006.
- DUMONT Gérard-François, *Les populations du monde*, Paris, Armand Colin, 2^e édition, 2004.
- GIANNAKOURIS Konstatinos, « Ageing characterises the demographic perspectives of the European societies », *Statistics in focus*, 72/2008.
- MONNIER Alain, *Démographie contemporaine de l'Europe : Évolutions, tendances, défis*, Paris, Armand Colin, 2006.
- PARLEMENT EUROPÉEN, « Rapport sur l'avenir démographique de l'Europe », rapporteur : Castex, Française, 30.1.2008, A6-0024/2008.

SARDON Jean-Paul, « La population des continents et des États en 2013 », *Population & Avenir*, n° 715, novembre-décembre 2013.

VERLUISE Pierre, *Fondamentaux de l'Union européenne. Démographie, économie, géopolitique*, Paris, Ellipses, 2008.

ZOUARI Ilyes, « France - Royaume-Uni : un match démographique très disputé », *Population & Avenir*, n° 717, mars-avril 2014.

Pour citer cette publication:
To cite this version:

Dumont, Gérard-François, Verluise, Pierre, « Démographie.
L'UE demain : une maison de retraite à ciel ouvert ? »,
dans : Dumont, Gérard-François, Verluise, Pierre,
Géopolitique de l'Europe,
Paris, Armand Colin/Sedes, 2014.

**Gérard-François Dumont
Pierre Verluise**

Géopolitique de l'Europe

**2^e édition entièrement
revue et mise à jour**

 **ARMAND COLIN**  **SEDES**

ISBN 978-2-301-00419-2



Géopolitique de l'Europe

2^e édition

Gérard-François Dumont
Pierre Verluise

ARMAND COLIN



SEDES